



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

Affiché le 15 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Pierre COLOMBANI, Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Stéphane PRADOT, Mme Marie-Louise RAZEETH, Mme Carole VESQUE, M. Patrick LEBEL, Mme Mama SY, M. Franck COENNE, M. Eric DELOIRE, Mme Denise DE POORTERE, M. Gilbert DALLERAC, M. Bernard LAPLACE, Mme Françoise PYBOT, M. Bernard LAUMIERE, M. Pierre COGNET, Mme Elisabeth DELAGE, M. Abdelaziz KIKOU, M. Bruno DA COSTA , Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Patrick THOMAS, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG, Mme Fany MICHOU, M. Damien GREFFIN, Mme Maïram SY, Mme Maryline COMMEIGNES, M. François JOUSSET, M. Olivier JAMAIN, Mme Aline GARNIER, M. Mathieu HILLAIRE.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Dramane KEITA, , représenté par Mme Mama SY, Mme Marie-Noëlle TAPIA, représentée par M. Gilbert DALLERAC, Mme Claude MASURE, représentée par M. Franck COENNE, Mme Béatrice DIABI, représentée par M. Patrick LEBEL.

ETAIENT EXCUSES : M. Franck MARLIN, Mme Amandine AULAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Denise DE POORTERE

1. REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – ANNEE 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à attribuer aux trois agents recenseurs, la rémunération correspondante aux travaux réalisés pour le recensement 2018, soit 1 524 € par agent et à signer tous les actes afférents.

2. VALIDATION DU PROJET SOCIAL 2018 – 2021 DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU CENTRE SOCIAL DE CAMILLE CLAUDEL.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 5 voix contre (Mesdames GARNIER, COMMEIGNES, Messieurs HILLAIRE, JOUSSET, JAMAIN), approuve le projet social 2018 – 2021 du Centre social Camille Claudel, autorise Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement de l'agrément « centre social » auprès de la CAF de l'Essonne pour une durée maximal de 4 ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, sollicite toute subvention auprès des financeurs potentiels pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de la CAF et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

3. FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES ORGANISEES PAR LES MAISONS DE QUARTIER, CENTRES SOCIAUX ET STRUCTURES DE PROXIMITE MUNICIPALES.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 5 voix contre (Mesdames GARNIER, COMMEIGNES, Messieurs HILLAIRE, JOUSSET, JAMAIN), fixe les tarifs des activités et animations payantes organisées par les maisons de quartier, les centres sociaux et les structures de proximité municipales, au barème ci-dessous, à compter du **1^{er} janvier 2018** pour les Étampois, dit que les activités proposées sont réservées en priorité aux Étampois et qu'un supplément de 2 € sur le tarif d'inscription est applicable pour les personnes extérieures à la commune d'Étampes.

PRESTATION	TARIF	BASE
Atelier culturel, sportif ou de loisir	10 €	le trimestre
Atelier musical - studio Sud&Sonne	2 €	l'heure
Spectacle enfant (- 18 ans)	3 €	l'entrée
Spectacle adulte (18 ans et +)	5 €	l'entrée
Spectacle + repas	8,50 €	l'entrée
Accompagnement scolaire	2 €	le trimestre
Sortie familiale (0-3 ans)	gratuit	la sortie
Sortie familiale (4-17 ans)	5 €	la sortie
Sortie familiale (18 ans et +)	10 €	la sortie
Séjours	8 €	la journée
Stage sportif, culturel, éducatif	1 €	la journée
Personnes extérieures à la commune	Supplément de 2 €	

4. STATIONNEMENT – MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST STATIONNEMENT (FPS) – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ANTAI.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement, proposée par l'ANTAI et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes afférents.

5. STATIONNEMENT - FIXATION DE LA REDEVANCE

Mme Denise DE POORTERE quitte la séance à 20 h 25.

Le Conseil municipal par 27 voix pour et 5 voix contre (Mesdames GARNIER, COMMEIGNES, Messieurs HILLAIRE, JOUSSET, JAMAIN), approuve la nouvelle grille tarifaire de stationnement comme ci-dessous, précise que cette grille entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents

Grille tarifaire

¼ heure	0,20 €
½ heure	0,50 €
1 heure	1,00 €
2 heures 30	2,50 €

Pour le forfait Post-Stationnement (FPS), le montant retenu est de 17 € si l'utilisateur s'acquitte du paiement dans les 3 jours. Au-delà, le FPS s'élève à 20 €.

Par ailleurs, il est proposé des abonnements spécifiques :

- pour les riverains au tarif de 13 € par mois dans la limite d'une carte par personne sur présentation de justificatifs.
- pour les commerçants : 13 € par mois dans la limite d'une carte par commerce
- pour les professions médicales : gratuité
- Pour les personnes porteuses de handicap : gratuité.

11. DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL 2017.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 5 voix contre (Mesdames GARNIER, COMMEIGNES, Messieurs HILLAIRE, JOUSSET, JAMAIN), approuve la décision modificative n°2 – Budget principal 2017.

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
041		OPERATIONS PATRIMONIALES		
	1332		856 261,31 €	
	1335		298 800,07 €	
	1342			856 261,31 €
	1345			298 800,07 €

12. CREDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2018.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 5 voix contre (Mesdames GARNIER, COMMEIGNES, Messieurs HILLAIRE, JOUSSET, JAMAIN), autorise Monsieur le Maire, avant le vote du budget primitif 2018, à liquider et à mandater les dépenses conformément aux indications ci-après et à contracter les emprunts nécessaires à leur financement :

Budget Principal

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	299 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	139 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 512 000 €
TOTAL	1 950 000 €

Budget annexe assainissement

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	25 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	130 000 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	29 000 €
TOTAL	184 000 €

Budget annexe eau potable

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	39 300 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	82 100 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	40 300 €
TOTAL	161 700 €

Le Conseil municipal dit que les dépenses précitées seront inscrites au budget primitif 2018 lors de son adoption

13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 5 voix contre (Mesdames GARNIER, COMMEIGNES, Messieurs HILLAIRE, JOUSSET, JAMAIN), approuve les modifications au sein du tableau des effectifs et arrête sa nouvelle composition comme suit pour les cadres d'emplois concernés et dit que la dépense est inscrite au budget de la Ville, chapitre 012, personnel permanent

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES situation ancienne	EFFECTIFS BUDGETAIRES situation nouvelle
<u>Filière administrative</u>			
Directeur Général	A	1	1
Directeur Général Adjoint	A	3	3
Attaché Principal	A	4	4
Attaché	A	9	9
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	7	7
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	3	3
Rédacteur	B	13	13
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	13	13
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	24	35
Adjoint administratif	C	64	53
<u>Filière Technique</u>			
Directeur des Services Techniques	A	1	1
Ingénieur en chef de classe normale	A	1	1
Ingénieur Principal	A	1	1
Ingénieur	A	2	2
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	4	4
Technicien Territorial	B	4	4
Agent de Maitrise Principal	C	27	27
Agent de Maitrise	C	19	19
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	12	12
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	33	47
Adjoint Technique Territorial	C	150	136

<u>Filière Animation</u>			
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B	0	0
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Animateur	B	0	1
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint Territorial d'Animation	C	13 temps complet 2 temps non complet (6H30)	13 temps complet 2 temps non complet (6H30)
<u>Filière Sportive</u>			
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal	A	0	0
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives	A	1	1
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 1 ^{ère} classe	B	3	3
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 2 ^{ème} classe	B	0	1
Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	3	3

14. CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE – RENOUELEMENT -

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition, compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, de rallier à nouveau la procédure qui sera engagée par le CIG début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et prend acte que les taux de cotisation seront soumis préalablement à l'autorité territoriale afin qu'elle puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2019.

POINT D'INFORMATION

Le Conseil municipal écoute une information relative aux grands projets d'aménagement.

15. EXCEPTION AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL – ANNEE 2018

Le Conseil municipal par 28 voix pour et 5 voix contre (Mesdames GARNIER, COMMEIGNES, Messieurs HILLAIRE, JOUSSET, JAMAIN), émet un avis favorable au principe d'ouverture de 12 dimanches par branche de commerce, pour 2018, aux dates proposées ci-dessous, dans le respect des contreparties obligatoires offertes aux salariés et sollicite l'avis de la CAESE.

- « Hypermarché » : les dimanches 14 janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 2 – 16 et 30 septembre, 25 novembre, 2 – 9 -16 – 23 et 30 décembre 2018,
- « Habillement » : les dimanches 14 et 21 janvier, 24 juin, 1^{er} juillet, 26 août, 2 septembre, 25 novembre, 2 – 9 -16 – 23 et 30 décembre 2018,
- « Equipement de la maison » : les dimanches 14 janvier, 1^{er} juillet, 14, 21 et 28 octobre, 4, 11 et 25 novembre, 2 – 9 -16 et 23 décembre 2018,
- « Parfumerie/Cosmétique » : les dimanches 27 mai, 25 novembre, 16 et 23 décembre 2018,
- « Jeux et jouets » : les dimanches 2 – 9 -16 et 23 décembre 2018,
- « Animalerie » : les dimanches 14 et 21 janvier, 24 juin, 1^{er} et 8 juillet, 26 août, 2 septembre, 25 novembre, 2 – 9 -16 et 23 décembre 2018,
- « Articles de sport » : les dimanches 14 janvier, 24 juin, 2 et 9 septembre, 2 – 9 -16 et 23 décembre 2018,
- « Automobile » : les 14 et 21 janvier, 18 mars, 8 avril, 10 et 17 juin, 16 septembre, 14 et 21 octobre, 11 et 18 novembre et 9 décembre 2018,

16. MOTION CONTRE LA BAISSSE DES APL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la motion contre la baisse des APL et demande à M. le Premier ministre que :

- Le Gouvernement fasse du logement et de la construction de logements sociaux une priorité nationale en renforçant l'aide à la pierre ;
- La simplification des normes ne se fasse pas au détriment des efforts nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la COP 21 ;
- La politique du logement respecte le principe d'un logement qui est un droit pour tous, et non une marchandise ;
- Qu'il renonce à la baisse des aides au logement dont l'APL.

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession, à savoir :

VI-DEC-2017-059	Signature d'une convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale (TLPE) avec la société CTR.	01/12/2017
VI-DEC-2017-060	Recours à Maître DRAI pour assister la Ville dans l'affaire des irrégularités constatées lors de la campagne relative à l'élection municipale du 12 novembre 2017.	01/12/2017
VI-DEC-2017-061	Avenant sur la régie de recettes pour le recouvrement de l'abonnement mensuel "cartes résidents" référencée RR6401	11/12/2017

La séance est levée à 21h11.